

Chers Amis Motardes et Motards ,

Nous sommes heureux de vous convier à notre traditionnelle « Balade des Huitres » à l'occasion de notre rencontre Interclubs MOTO.

Comme chaque année, les huîtres et le pineau seront au rendez-vous vous accompagneront tout au long de cette belle journée.

Faites briller vos rutilantes et venez nous rejoindre pour une journée exceptionnelle.

Le départ de l'Interclubs se fera à partir de :

Espace Pierre Mendès France
Parc des Expositions
Cours Charles de Gaulle
17100 SAINTES

Possibilité d'arriver la veille, accueil jusqu'à 19 h
Restaurant à proximité

Au plaisir de vous compter parmi nous

Rendez vous pour 7h30 pour départ à 8h30 précises,

Le petit déjeuner ne sera pas de trop.

Fin du petit déj sucré à 8h15

Conducteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de Téléphone : E-Mail :

N° Permis de conduire :

Compagnie d'assurance : N° de contrat :

Machine

Marque : Type :

Année : Cylindrée :

Immatriculation : Carrosserie : Solo ; Side-car ; triporteur ;

Club représenté :

Engagement : **26 €/Adhérent CSVE**
32 €/Extérieur, 15 €/Enfant jusqu'à 12 ans

Nbre Pilote :X.....=.....€ Nbre Enfant :X.....=.....€

Nbre Accompagnant :X.....=.....€

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

A Le **Signature du conducteur**

Faire précéder

la signature de la mention « Lu et Approuvé »

A retourner avant le : **5 Mai 2025**

RÈGLEMENT

Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route et être titulaires du permis de conduire en vigueur pour le véhicule conduit ainsi que l'attestation d'assurance et les protections requises (casque, gants, lunettes, gilet jaune à portée de main....).

Si le participant décide d'un changement de véhicule pour la dite sortie, il devra prévenir l'organisation et il fournira les photocopies nécessaires au changement de véhicule.

Seront autorisés pour cette sortie les véhicules deux roues, les triporteurs, les side-car, cycle-car et tous deux roues anciens.

Les participants doivent être en mesure de fournir les pièces obligatoires tels que permis, assurances des passagers et des véhicules engagés.

Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à toutes poursuites pénales et en justice envers les organisateurs pour les faits dû à l'organisation et ainsi qu'au déroulement des épreuves. De ce fait, il sera impossible de porter des contestations devant les juridictions civiles, commerciales et correctionnelles.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications pour raisons de force majeure et de sécurité.

Merci de nous retourner votre engagement accompagné de votre règlement à l'ordre du CSVE 17 avant le : **5 Mai 2025**

Adresse d'Envoi

M. Eddy BENOIT
6 Impasse de la Roseraie
17810 PESSINES
benoit-eddy@orange.fr

BALADE DES HUITRES

DIMANCHE

11 MAI 2025

ORGANISÉ PAR LE



Renseignements

M BENOIT Eddy : 05.46.93.70.02
07.67.28.14.17
benoit-eddy@orange.fr